



LA POLITIQUE DE CARE INTERNATIONAL EN MATIERE DE GENRE

February 2009

La politique sur le Genre de CARE définit les engagements concrets pour soutenir l'égalité de genre et le respect des principes édictés dans le présent document. Elle s'accompagne des lignes directrices présentant les mécanismes et les standards communs minimum pour tous les membres de CARE International et les Bureaux Pays (BP). Notre politique sur le genre vise donc à rendre nos efforts de programmation commune plus efficaces ; elle se fonde sur les engagements et principes des politiques existantes, ainsi que sur les politiques relatives à l'égalité de genre développées ultérieurement par les organisations de développement luttant contre la pauvreté et pour la justice sociale. Ce faisant, elle ouvre la voie à une plus grande redevabilité.

©Jane Dempster/CARE

Engagements en matière de Genre

Cette politique vise à promouvoir l'égalité du droit à la dignité et des droits de l'homme pour les filles, les femmes, les garçons et les hommes, ainsi que l'éradication de la pauvreté et de l'injustice. En particulier, nous visons à améliorer l'intégration effective du genre au sein des pratiques programmatiques et organisationnelles. CARE International¹ s'engage à

- a. Promouvoir l'égalité de genre comme étant un droit de l'homme reconnu au niveau international
- b. S'attaquer aux pratiques systémiques et structurelles entravant la réalisation des droits de la femme et l'égalité de genre ; y compris la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre, ainsi qu'à l'exploitation et aux abus sexuels
- c. Soutenir l'empowerment des femmes et des filles comme moyen pour éradiquer la pauvreté, les conflits, la souffrance humaine et l'inégalité de genre.
- d. Impliquer activement les hommes et les garçons en tant qu'alliés dans la promotion de l'égalité de genre
- e. Analyser et mettre en œuvres des stratégies de gestion des risques et dangers potentiels pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes.
- f. Susciter l'engagement et travailler en coordination avec les partenaires, les gouvernements, les bailleurs de fonds et les organisations de la société civile afin de promouvoir et de soutenir des stratégies efficaces, créatives et efficaces de promotion de l'égalité de genre
- g. Suivre, évaluer et institutionnaliser l'apprentissage organisationnel relatif aux résultats spécifiques liés à l'égalité de genre.
- h. Développer notre propre capacité, ainsi que celle des autres à rendre des comptes sur l'application des standards en matière d'égalité de genre
- i. S'assurer que les politiques organisationnelles, les systèmes et les pratiques, y compris, mais également au-delà des financements, ressources humaines en matière de recrutement, formation, gestion/ management et processus de prise de décision, soutiennent les droits de la femme et l'égalité de genre.
- j. Assurer des financements adaptés permettant d'assumer nos engagements
- k. Mettre en pratique nos engagements au sein de CARE et dans tous nos programmes à travers des approches de planification intégrée, d'outils partagés spécifiques au genre et de techniques telles que les cadres d'analyse genre et la collecte de données ventilées par âge/ sexe, la planification et l'évaluation basée sur les résultats.

1 Le terme CARE International utilisé dans le présent document désigne tous les bureaux de CARE, y compris les membres de la Fédération et les bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux.

Mise en œuvre de la politique en matière de genre

La présente politique s'accompagne de propositions de mise en œuvre, de standards communs et de définitions. Le Réseau Genre de CARE International soutiendra les membres de CARE International dans le renforcement et l'orientation opérationnelle nécessaires à la mise en place de la politique en matière de genre. Afin de s'assurer que la politique est effectivement mise en œuvre et qu'elle obtient les résultats attendus, chaque membre de CARE est libre de l'adapter à sa propre structure organisationnelle.

Révision de la politique en matière de genre

L'ensemble des membres de CARE travaillera à la révision de cette politique commune en matière de genre. Cette révision aura lieu au bout de quatre ans. Les représentants des membres CI au sein du Réseau Genre de CI partageront un rapport annuel sur leurs progrès dans la mise en œuvre de leurs plans respectifs. Un rapport général annuel sera ensuite soumis par le Réseau Genre CI au Board de CI, via le Secrétariat Général CI.



DIRECTIVES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CARE INTERNATIONAL EN MATIERE DE GENRE

Mécanismes de mise en oeuvre

CARE International mettra en œuvre, suivra et évaluera cette politique. Chaque membre CI est encouragé à concevoir un plan/processus de mise en œuvre spécifique et réaliste, comprenant une allocation de ressources, ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation.

Standards communs pour l'Égalité de Genre

Les membres CI doivent mettre en place ces standards communs dans le but d'éradiquer la pauvreté et de soutenir la dignité de tous.

Les membres CI s'assureront que les standards suivants seront appliqués, suivis, respectés et qu'ils feront l'objet d'un suivi spécifique :

1. La politique organisationnelle clé, la planification et les programmes devront :

- Intégrer le genre et l'analyse des relations de pouvoirs comme une composante obligatoire dans la mise en œuvre et/ou la formulation des actions
- Être basés sur des données ventilées par sexe, âge et tout autre facteur de diversité tel que l'ethnie, la religion, la caste etc.
- i) Mentionner explicitement les résultats liés à l'égalité de genre et ii) inclure des indicateurs spécifiques au genre à chaque stade de la planification, mise en œuvre, suivi et évaluation.
- i) Assurer un financement suffisant pour répondre aux exigences en matière de genre et ii) développer en conséquence des plans de travail adaptés pour le personnel ainsi que des budgets.

2. Les Ressources humaines adapteront leur politiques et pratiques en matière d'égalité de genre. Les membres CI suivront et communiqueront tous les ans le ratio homme/femme au sein du personnel et des structures de gouvernance, et mettront en œuvre des stratégies spécifiques afin d'équilibrer la représentation hommes/ femmes.

3. L'équipe dirigeante de CARE rendra compte régulièrement aux bénéficiaires, aux bailleurs et au grand public des progrès réalisés en matière d'égalité de genre dans les programmes de CARE à travers les canaux de communication appropriés.

4. Chaque membre de CARE (Bureaux) devra évaluer et améliorer en conséquence sa capacité organisationnelle à mettre en œuvre la politique

Contexte/ Background

Cette politique harmonisée représente le premier pas de CARE International (CI) vers une approche cohésive et coordonnée en matière de genre. La politique se fonde sur le contenu des politiques sur le genre des membres de CARE International et des Bureaux Pays¹. La politique définit les engagements explicites de CARE pour soutenir l'égalité de genre et les principes exprimés dans les engagements pris au niveau international. La politique peut être adaptée afin de maintenir, de compléter et de refléter la diversité des membres de CARE, tout en soutenant des stratégies communes et des standards d'action et de redevabilité.

La vision de CARE est basée sur un monde d'espoir, de tolérance et de justice sociale ; où la pauvreté est éradiquée et où les populations vivent dans la dignité et la sécurité. La lutte contre la discrimination sous toutes ses formes fait partie de la mission et des principes programmatiques de CARE International². CARE reconnaît que les relations de pouvoir entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, sont inégales et que ces inégalités doivent être combattues. C'est pourquoi, CARE prend en compte les sensibilités en matière de genre dans son action.

1 Les informations ont été tirées des politiques, des lignes directrices ou des stratégies globales de CARE Australie, Autriche, Canada, Danemark, Norvège, USA, et des bureaux pays de l'Inde et du Bangladesh. Ces documents reflètent l'important processus de consultation mené auprès d'un large éventail du personnel de CARE et de ses partenaires sur l'action de CARE en matière de genre.

2 Une illustration de l'intégration du genre dans chaque principe programmatique est fournie en annexe.



©Jane Dempster/CARE



©Pieternella Pieterse/CARE



©Jenny Matthews/CARE

But

A travers la présente politique, CARE s'engage à intégrer l'égalité de genre dans l'ensemble de son action, en tant que fin en soi mais également comme un moyen d'éradiquer la pauvreté de manière plus efficace.

CARE s'emploie à promouvoir l'égalité du droit à la dignité et des droits de l'homme pour les filles, les femmes, les garçons et les hommes, ainsi que l'éradication de la pauvreté et de l'injustice. A travers l'application de nos standards communs et de nos engagements, cette politique harmonisée vise à :

- Elaborer un message consistant et transparent sur l'engagement de CARE en matière d'égalité de genre au niveau international et faciliter les relations de travail avec les gouvernements nationaux et les organisations internationales.
- Créer des synergies en conjuguant les forces, les bonnes pratiques, les leçons apprises jusqu'à présent par les membres CI qui ont eux-mêmes développé des politiques dans ce domaine
- Réduire le problème des nombreux messages sur le genre et la philosophie du développement envoyés aux Bureaux Pays ; ainsi que les différents objectifs et exigences des membres CI qui soutiennent les actions dans chaque Bureau Pays
- Favoriser une action plus coordonnée entre les membres CI au niveau international, régional et national (Bureau Pays).
- Aligner les priorités programmatiques des bureaux pays en matière de genre.
- Favoriser d'adoption de mécanismes communs de redevabilité pour les Bureaux Pays et les Unités Régionales (RMUs) tels que des standards minimum communs à atteindre ou dépasser.
- Faciliter l'adaptation des différentes stratégies de mise en œuvre selon les besoins des Bureaux Pays tout en produisant des résultats qui soient comparables aux objectifs établis par l'ensemble de CI dans le domaine de l'égalité de genre et de l'autonomisation/ empowerment des femmes.
- Être crédible dans notre engagement avec les partenaires et alliés sur le genre au niveau programmatique et du plaidoyer

Champ d'application

Cette politique décrit les engagements spécifiques, les mécanismes de mise en œuvre et les standards communs de CARE permettant d'intégrer pleinement le genre dans notre action. Pour cela, les membres de CI doivent travailler main dans la main pour atteindre l'objectif de l'égalité de genre dans notre travail. Cependant, les individus doivent également renforcer leurs propres actions pour s'assurer que les droits des femmes, des filles, des garçons et des hommes soient équitablement promus et défendus.



©Josh Estey/CARE

©Jane Dempster/CARE



©Shaul Schwarz/CARE



©Ami Vitale/CARE

Justification

Bien que CARE mette l'accent sur la promotion de l'égalité de genre dans tous les aspects de notre travail, les évaluations menées révèlent cependant des insuffisances dans ce domaine.

Au sein même de CARE International, de nombreuses propositions de projets, évaluations et entretiens soulignent l'importance de l'analyse sur le genre et des interventions visant à promouvoir l'égalité de genre dans la recherche d'un impact significatif sur la diminution de la pauvreté et de l'injustice sociale. L'Enquête Stratégique de CARE USA sur l'Impact relatif à l'empowerment des femmes (CARE USA's Strategic Impact Inquiry (SII)) est l'une des analyses organisationnelles les plus claires montrant les grands progrès de CARE dans le domaine de l'empowerment des femmes. La méthodologie utilisée pour l'Enquête a révélé une absence saisissante de clarté organisationnelle sur la façon dont les relations de pouvoir basées sur le genre engendrent la pauvreté et sur la manière dont nous devons répondre à cette problématique. L'une des recommandations clés de l'Enquête SII est le besoin de définir clairement et de s'engager dans la mise en place d'un Cadre Politique Organisationnel, puis dans l'adoption des systèmes de redevabilité correspondants.

CARE intervient dans un environnement où existe une variété de normes internationales et de standards qui nous guident et nous permettent d'intégrer l'égalité de genre et l'empowerment des femmes dans l'ensemble de nos domaines d'intervention. Le Droit International Humanitaire, les Droits de l'Homme et des Réfugiés ont un but commun qui est de prévenir et de soulager les souffrances, ainsi que de défendre et promouvoir les droits et libertés des femmes, des filles, des garçons et des hommes. En cela, ils se complètent et se renforcent mutuellement, apportant ainsi un cadre global pour l'égalité des droits des femmes, des filles, des garçons et des hommes.

Les engagements internationaux de protection des droits fondamentaux des femmes et les stratégies spécifiques de mise en œuvre par thématique ont été ratifiés par le Secrétariat de CI et les gouvernements hôtes. Il s'agit de la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Plateforme de Beijing, la Convention pour l'élimination de toutes les discriminations envers les femmes (CEDEF), la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC), les engagements énoncés dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, ainsi que les résolutions 1325 et 1820 et l'Agenda 21 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Il est également fait référence au Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire du Comité Permanent Inter-agence, traduisant l'engagement aux niveaux nationaux et régionaux pour la promotion de l'égalité de genre et l'empowerment des femmes.



©Jane Dempster/CARE

ANNEXE II - Politique de CARE International : Définitions en matière de genre

Genre

Désigne l'ensemble des différences sociales entre femmes et hommes tout au long du cycle de vie qui sont transmises ou profondément enracinées dans chaque culture. Ces différences évoluent dans le temps et varient à l'intérieur et entre les cultures. A l'instar de la classe et de la race, le « genre » détermine les rôles, les relations de pouvoir et les ressources réservés respectivement aux femmes et aux hommes dans chaque culture. Historiquement, les relations de genre ont été analysées dans le but de répondre aux besoins des femmes et aux situations où celles-ci sont, de fait, désavantagées par rapport aux hommes. Cependant, force est de constater que la communauté humanitaire reconnaît de plus en plus le besoin de se pencher davantage sur la situation des hommes et des garçons, en particulier en période de crise.

Egalité de genre

Ou égalité entre hommes et femmes, désigne le même droit à la jouissance des droits, opportunités, ressources et récompense pour toutes les femmes, les filles, les garçons et les hommes. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes soient identiques mais bien que la jouissance de leurs droits, opportunités et égalité des chances ne doit pas être limitée au fait d'être né homme ou femme.

La Programmation basée sur l'égalité de genre

Est un terme générique englobant l'ensemble des stratégies permettant d'atteindre l'égalité de genre. Cela comprend en particulier la prise en compte du genre comme thématique transversale, la prévention et la réponse aux Violences Basées sur le Genre et les Abus et l'Exploitation Sexuelle, la défense et promotion des droits de l'homme, l'empowerment des femmes et des filles, ainsi que l'équité de genre sur le lieu de travail.

Equité de genre

Désigne la répartition juste des ressources, des bénéfices et des responsabilités entre femmes et hommes, garçons et filles. Ce concept reconnaît que les relations entre les filles et les garçons, ainsi qu'entre les hommes et les femmes sont, de fait, inégales, et que ces inégalités doivent être prises en compte.

L'intégration du genre comme thématique transversale

Est une stratégie globalement reconnue permettant d'atteindre l'égalité de genre. Le Conseil Economique et Social des Nations Unies définit l'intégration transversale du genre comme le processus permettant d'évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute formulation d'action, y compris des législations, politiques et programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie a pour but de donner une place importante aux problématiques et expériences propres aux femmes et aux hommes dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales afin que les femmes et les hommes en bénéficient de manière équitable et que l'inégalité soit, de fait, écartée. Pour CARE, l'intégration du genre comme thématique transversale implique de mener une analyse de genre dans tous les domaines de notre travail, y compris en Plaidoyer et Communication.

Ainsi, le genre n'est pas une thématique à part : elle est transversale à l'ensemble des thématiques et secteurs.

Violence Basée sur le Genre

Terme générique désignant tout acte préjudiciable commis contre la volonté d'une personne et résultant des différences basées sur les constructions sociales (genre) entre hommes et femmes. . La nature est l'envergure des différents types de VBG varient d'une culture à l'autre, ainsi qu'entre pays et régions. Il s'agit, entre d'autres, de la violence sexuelle, y compris les abus et l'exploitation sexuelle et la prostitution forcée ; de la violence domestique, du trafic ; des mariages forcés/ précoces ; de pratiques culturelles néfastes telles que la mutilation génitale féminine ; les crimes d'honneur et l'interdiction d'héritage pour les veuves.

Exploitation Sexuelle

L'abus d'une position de vulnérabilité, d'une différence de pouvoir, ou de confiance à des fins sexuelles ; y compris tirer profit matériellement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'autrui (Définition des Nations Unies).



Abus Sexuel

La menace ou l'intrusion physique réelle de nature sexuelle, y compris les attouchements déplacés, forcés ou sous toute autre forme de coercition physique.

L'Empowerment des Femmes

Désigne la sensibilisation, le renforcement de la confiance en soi, l'élargissement des choix, l'accès accru aux et un meilleur contrôle sur les ressources et les actions permettant d'agir sur les structures et les institutions qui renforcent et perpétuent la discrimination et les inégalités basées sur le genre. L'empowerment vient de l'intérieur : ce sont les femmes qui s'autonomisent elles-mêmes ; c'est un cercle vertueux : pour CARE, l'empowerment signifie que plus les femmes ont le pouvoir d'agir, plus elles acquièrent le pouvoir de s'autonomiser, d'agir sur et à partir d'elles-mêmes. A partir de là, l'accent est mis sur les individus et les forces collectives pour avancer dans l'atteinte d'objectifs sans intention de coercition ni de domination.

ANNEXE III - Égalité et diversité sur le genre et les principes de programmation de CARE

La justice sociale, la tolérance, la dignité et la sécurité sont au centre de notre vision et des six principes programmatiques de CARE. L'objectif de notre travail sur l'Égalité et la Diversité sur le Genre (GED) est d'appuyer les processus essentiels à la réalisation de cette vision.

Nous nous engageons à adapter nos comportements à ces principes, et à demander aux autres de nous soutenir dans cette tâche, non seulement au niveau de nos programmes, mais dans l'ensemble de notre travail.

Notre priorité au niveau organisationnel et notre engagement envers l'Égalité et la Diversité de Genre a pour but spécifique de nous rendre garants de ces principes dans tout ce que nous entreprenons.

Principe	Qu'est-ce que c'est?	Quel est le lien avec le GED (Egalité et Diversité de Genre)?
Principe 1 : Promouvoir le Renforcement	Nous sommes solidaires des populations pauvres et marginalisées, et nous soutenons leurs efforts afin qu'elles puissent être maîtres de leurs vies et jouissent de leurs droits, assument leurs responsabilités et réalisent leurs aspirations. Nous faisons en sorte que les principaux participants et organisations représentant les populations concernées soient nos partenaires dans la conception, la mise en application, le suivi et l'évaluation de nos programmes.	Pour promouvoir l'Égalité et la Diversité de Genre, il est essentiel de comprendre et d'agir sur les relations de pouvoir entre femmes et hommes, ainsi qu'entre d'autres types de relations groupes dominant/ groupe dominé, tout comme il est également crucial d'autonomiser les femmes et les groupes marginalisés. Le Groupe GED de CARE dispose d'un programme de formation et de plusieurs ressources, dont des outils d'analyses et des stratégies pour progresser dans ce domaine. Cependant, il est important que le personnel entretienne de bonnes relations avec les communautés, ce qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'empowerment plus pertinents. C'est en évaluant et en comprenant les différentes perspectives existantes que nous pourrions créer des solutions innovantes pour résoudre des problèmes complexes.
Principe 2: Travailler avec les Partenaires	Nous travaillons avec les autres pour maximiser l'impact de nos programmes, en nouant des alliances et partenariats avec d'autres qui offrent des approches complémentaires, qui sont capables d'adopter des approches effectives de programmation à grande échelle, et/ou qui ont la responsabilité de rendre accessibles les droits et de réduire la pauvreté à travers un changement de politique et un renforcement.	Cela signifie nous travaillons avec un éventail d'organisations comparables ou au contraire, très différentes de CARE. Selon le contexte, CARE peut se trouver dans une position dominante vis-à-vis de partenaires locaux ou au contraire, en position de subordination par rapport aux gouvernements ou aux bailleurs de fonds. C'est en restant attentif et ouvert aux différences et aux dynamiques de pouvoir que CARE arrivera à s'engager efficacement et à développer des relations équitablement bénéfiques avec un large éventail de partenaires.
Principe 3: Rendre des Comptes et Promouvoir le sens des Responsabilités	Nous cherchons à être en position de rendre des comptes aux populations pauvres et marginalisées dont les droits sont reniés. Nous identifions les individus et les institutions ayant des obligations envers les populations pauvres et marginalisées, et nous soutenons et encourageons leurs efforts afin qu'ils soient à la hauteur de leurs responsabilités.	La redevabilité est l'un de nos quatre secteurs leviers, (avec la Représentation, la Confiance et l'apprentissage et l'Efficacité) pour progresser dans le domaine de l'Égalité et de la Diversité. Les outils de sensibilisation à la GED peuvent être utilisés de façon stratégique auprès des organisations qui travaillent pour les groupes les plus démunis et marginalisés afin de leur faire prendre conscience de leur propre pouvoir, de leurs privilèges et de leurs droits et ainsi les encourager à assumer leurs responsabilités
Principe 4: Eliminer la discrimination	Dans nos programmes et bureaux, nous éliminons la discrimination et le reniement des droits basés sur le sexe, la race, la nationalité, l'ethnie, la classe, la religion, l'âge, l'handicap physique, la caste, l'opinion ou l'orientation sexuelle.	L'objectif principal de notre travail dans le domaine de l'Égalité et de la Diversité de Genre est de comprendre et d'agir sur les facteurs de discrimination basés sur le genre et la diversité au niveau individuel, collectif, institutionnel et sociétal. La problématique du Genre est primordiale dans la plupart des pays où CARE intervient et où les femmes sont en situation de subordination. C'est pourquoi, une grande partie des groupes les plus démunis et marginalisés sont des femmes. CARE soutient et accompagne leurs efforts afin de garantir le respect de leurs droits.
Principe 5: Promouvoir la résolution non violente des conflits	Nous faisons la promotion des moyens justes et non violents de prévention et de résolution des conflits à tous les niveaux, sachant que de tels conflits contribuent à la pauvreté et au reniement des droits.	CARE travaille de plus en plus en situation de conflits violents, y compris ethniques, qui visent des minorités spécifiques ou des groupes en situation de subordination. Ces situations laissent des séquelles physiques, psychologiques et sociales à vie. La violence basée sur le genre, y compris la violence domestique, est très fréquente dans la plupart des communautés où CARE intervient. Les femmes sont marquées physiquement et psychologiquement ; ces violences portent atteinte à la dignité des femmes et à leur sécurité personnelle, elles les empêchent de pouvoir prendre en main leur propre vie.
Principe 6: Rechercher des résultats durables	Comme nous visons les causes profondes de la pauvreté et du reniement des droits, nous mettons au point et utilisons des approches qui assurent que nos programmes conduisent à des améliorations durables et essentielles dans les vies des gens pauvres et marginalisés avec qui nous travaillons.	Les relations de pouvoir inégales sont l'une des causes profondes de la pauvreté et de la non reconnaissance des droits dans la plupart des communautés où CARE intervient. Promouvoir la mise en place de stratégies pour améliorer la position des femmes et des nombreux autres groupes marginalisés dans l'environnement social, les structures, et les relations clés permettra d'améliorer en profondeur la vie des populations auprès desquelles nous intervenons.

Politique de CARE en matière de Genre – Foire aux Questions

1- Où puis-je trouver la Politique de CARE en matière de Genre ?

La politique en matière de genre est disponible en anglais, espagnol et français (les traductions en Arabe et en Portugais seront bientôt disponibles) sur le Wiki Genre <http://gender.care2share.wikispaces.net/>. Vous pouvez aussi rechercher "care gender wiki" sur votre moteur de recherche.

2- Pourquoi l'égalité de genre est si importante pour CARE ?

Pour CARE, l'égalité de genre désigne l'égalité dans la jouissance des mêmes droits, opportunités, ressources et récompenses pour toutes les femmes, les filles, les garçons et les hommes. Pour CARE, la jouissance des droits d'un individu n'est pas conditionnée par son sexe ; par ailleurs, l'égalité de genre est un droit de l'homme explicitement édicté et reconnu au niveau international. Aucun autre groupe n'est plus défavorisé en termes d'accès au pouvoir que les femmes et ce, dans le monde entier. C'est pourquoi chez CARE, nous sommes convaincus que la pauvreté ne pourra être éradiquée qu'à travers l'égalité des droits entre hommes et femmes. Au cours de nos 60 années d'expérience, nous avons appris qu'en mettant la priorité sur l'empowerment des femmes et des filles, c'est l'ensemble des communautés qui en bénéficient. C'est en tant qu'organisation humanitaire de premier rang engagée dans la lutte contre la pauvreté et l'injustice sociale et travaillant en particulier auprès des femmes et des filles que CARE sera à l'avenir d'autant plus crédible si nous mettons concrètement en pratique les principes que nous édictons.

3 – Pourquoi avons-nous développé une politique ?

L'adoption de cette politique marque une étape majeure dans l'engagement de CARE pour éradiquer la pauvreté et l'injustice sociale à travers la promotion de l'égalité de genre dans nos pratiques programmatiques, organisationnelles et en termes de plaidoyer. Elle traduit notre philosophie du développement et notre approche genre, les objectifs ainsi que les exigences que tous les membres de CARE et les bureaux pays peuvent adopter. Cela permet une meilleure coordination des actions de CARE au niveau international, régional et national, ainsi qu'une meilleure prise en compte des considérations liées au genre dans la programmation des bureaux pays.

4- Comment a été élaborée la politique ?

Elle a été élaborée en 2008 par le Réseau Genre de CARE International qui s'est inspiré des politiques, lignes directrices et stratégies globales de CARE Australie, Autriche, Canada, Danemark, Norvège et Etats-Unis, ainsi que des bureaux pays d'Inde et du Bangladesh. Ces documents sont le fruit d'une consultation élargie avec le personnel de CARE et nos partenaires sur la place du Genre dans l'action de CARE. Par ailleurs, chaque membre de CARE a été consulté pendant l'élaboration de la politique, qui a ensuite été présentée au Secrétariat de CARE International et formellement approuvée par le Comité Exécutif en février 2009.

5- A qui s'adresse cette politique ?

Dans le cadre du document, le terme de CARE International (CI) désigne tous les bureaux pays, y compris tous les membres de la fédération CARE International, les unités de gestion régionales et les bureaux pays. Ainsi, elle s'applique à tous les membres CARE, y compris les bureaux pays.

6- Quel est contenu de cette politique ?

La politique édicte plusieurs engagements généraux et standards communs spécifiques que chaque bureau de CARE doit mettre en pratique, suivre et évaluer. Cette politique apporte également quelques définitions pertinentes et décrit le lien entre, d'une part, l'égalité de genre et la diversité et, d'autre part, les 6 principes programmatiques de CI.

7- Quelles sont les implications pour les bureaux pays ?

Les bureaux pays et les unités de gestion régionales doivent mettre en pratique les standards communs et sont encouragés à élaborer un plan d'action réaliste et spécifique à leur contexte, y compris un volet suivi et évaluation. Chaque bureau pays doit être en mesure d'évaluer et de développer ses capacités organisationnelles pour mettre en œuvre cette politique. Ainsi, pour respecter nos engagements, des ressources adaptées doivent être allouées. Par conséquent, en cas de besoin de ressources et de soutien supplémentaires, veuillez vous adresser au lead member et/ ou au partenaire de CARE.

8- Quelles sont les implications pour les membres de CARE International?

Chaque membre de CARE International doit satisfaire aux standards communs et est ainsi encouragé à élaborer un plan d'action réaliste et spécifique à son contexte, y compris un volet suivi et évaluation. Chaque membre doit être en mesure d'évaluer et de développer ses capacités organisationnelles pour mettre en œuvre cette politique. Tous les membres de CARE sont vivement encouragés à participer au Réseau Genre CI afin d'avoir accès à un soutien spécifique et à des ressources techniques.

9- La politique met-elle un accent particulier sur la diversité ?

Bien que certains membres de CARE accordent la même importance à la diversité et à l'égalité de genre, l'ensemble du réseau CARE International s'est spécifiquement engagé sur l'égalité de genre et l'empowerment des femmes. Nous comprenons que l'inégalité s'appréhende différemment selon les contextes et que nos efforts pour l'égalité de genre et l'empowerment des femmes peuvent nous permettre de comprendre ces dynamiques plus larges. Cependant, partant du constat que les femmes constituent le groupe ayant le moins accès au pouvoir, nous, CARE International, mettons l'accent sur cet aspect spécifique. Plusieurs membres CARE ont développé des stratégies spécifiques sur la prise en compte du genre et de la diversité. Pour en savoir plus, veuillez vous adresser à votre lead member.

10- Les politiques sur le genre particulières à chaque membre de CARE sont-elles toujours en vigueur ?

L'objectif de la présente politique est de faciliter une application élargie et harmonisée des engagements pris par tous les membres de CARE International et de constituer ainsi une politique commune. Dorénavant, si les membres de CARE jugent pertinent de développer une politique supplémentaire, celle-ci devrait être alignée sur les principes de la politique de CARE International en matière de genre et se cantonner à apporter des éléments supplémentaires (et non contradictoires).

11- Quel est le système de rapportage prévu relatif à la mise en œuvre de la politique sur le genre ?

Les membres devront rapporter leurs progrès dans la mise en œuvre des Standards Communs au Secrétariat CI, via le réseau genre de CI. Le premier rapport devra-t-être remis en juillet 2011, puis tous les deux ans. Le réseau genre de CI a développé un plan d'action pour soutenir les membres CARE dans la mise en œuvre de la politique. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'un des membres du réseau genre de CI dont la liste est disponible sur le Wiki Genre.

12- Dans quelle mesure la politique sur le genre prend en compte l'engagement de CARE en matière d'empowerment des femmes ?

L'empowerment des femmes est une composante essentielle de l'égalité de genre. Depuis 2005, CARE mène des recherches sur l'impact de l'empowerment des femmes et a développé le Cadre d'Empowerment des Femmes, spécifiquement élaboré dans le cadre de l'action de CARE dans ce domaine. Il contient, entre autres, de nombreuses conclusions et recommandations utiles tant sur plan programmatique qu'organisationnel. En novembre 2009, le Board de CARE International a décidé de choisir le thème de l'empowerment des femmes et des filles comme thématique centrale de CARE.

13- Où puis-je trouver plus d'information ?

- L'Enquête d'Impact Stratégique de CARE sur l'Empowerment des Femmes Empowerment <http://pqdl.care.org/sii/default.aspx>, en particulier les présentations synthétiques sur la page d'accueil et sur la colonne de droite.
- Le Wiki Genre (partage de connaissances) <http://gender.care2share.wikispaces.net/>, actuellement en cours de révision, n'hésitez pas à surveiller la mise en ligne de nouveaux documents
- CARE Academy <http://www.careacademy.org/>, en particulier la formation en ligne sur l'Egalité et la Diversité dans le Genre
- La Boîte à Outils de CARE pour les Urgences (CARE Emergency Toolkit) <http://www.careemergencytoolkit.org>, Utilisateur : cet@care.org; mot de passe : staff ; voir le Chapitre 9 sur le Genre.
- Le rapport de CARE « Strong Women, Strong Communities » (« Des Femmes plus fortes pour des communautés plus fortes »), une approche holistique sur l'empowerment des femmes et des filles dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, disponible sur : <http://www.care.org/downloads/womens-empowerment-report-201005.pdf> ou : <http://www.careaustralia.org.au/Document.Doc?id=368>

